



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

### CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Conseil d'administration séance restreinte aux enseignants de rangs AB et aux personnalités extérieures du 09 février 2026

Extrait du procès-verbal

#### Arrêté de création de comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 712-2, 5° et L952-6-1,  
VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;  
VU le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants, et 26-I-1° et 33 (MCF) ou 46-1° et 51 (PR) ;  
VU le décret n° 2019-1346 du 11 décembre 2019 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;  
VU l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;  
VU l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités ;  
VU l'arrêté du 06 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités ;  
VU le procès-verbal de délibération du conseil d'administration restreint du CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS dans sa séance du 09 février 2026, portant avis favorable sur la composition des comités de sélection et sur la nomination des président.es et vice-président.es des comités de sélection mis en place pour la session synchronisée 2026 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

#### ARRETE :

Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **MCF (odyssée n°260774) en « Acoustique »** pour une prise de fonctions le 01/09/2026 est constitué des membres suivants :

Membres appartenant à l'établissement : 6				
Nom et prénom	Qualité	Section CNU	Discipline enseignée ou de recherche	
BAVU Eric	PU	60	Audio/Acoustique/Apprentissage profond	
SAYADI Taraneh	PRCM	26	Modélisation numérique/Machine Learning/Dynamique des fluides	
AUCEJO Mathieu	PU	60	Vibro-acoustique/Dynamique des structures	
DOC Jean-Baptiste	MCF	60	Acoustique/Méthodes numériques/Dynamique non linéaire	
ROULEAU Lucie	MCF	60	Vibro-acoustique/Dynamique des structures	
MIMEAU Chloé	MCF	26	Calcul scientifique/Mécanique des fluide numérique	
Membres extérieurs à l'établissement : 6				
Nom et prénom	Qualité	Section CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement d'affectation
TAHON Marie	PU	27	Traitement automatique du signal audio	Université du Mans
DUCOURNEAU Joël	PU	85	Acoustique/Traitement du signal/Audioprothèse	Université de Lorraine
MEUNIER Sabine	DR CNRS	60	Psychoacoustique	CNRS – Centrale Marseille
LECOMTE Pierre	MCF	60	Acoustique/Audio 3D/Traitement du signal	Ecole central de Lyon
DELEFORGE Antoine	CR	61, 27	Audio/Acoustique/Traitement du signal/Machine Learning	INRIA / Université de Strasbourg
TERRIEN Soizic	CR	60	Dynamique non linéaire/ Méthodes numériques/ Physique des instruments de musique	CNRS/ Université du MANS

Président du comité de sélection : **Monsieur DUCOURNEAU Joël**, Professeur des universités, à l'université de Lorraine.

En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président **Monsieur BAVU Eric**, Professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Fait à Paris, le 09 février 2026

La présidente du conseil d'administration restreint,

Samira CHERFI

Etabli en 1 exemplaire original à destination de :

- l'affichage à la DRH (panneau d'information et site internet Cnam) ;

Ampliation à destination :- des écoles, pour affichage, des présidents des comités de sélection